



BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE CASSELMAN



764, RUE BRÉBEUF, C .P.340
CASSELMAN, ON
K0A 1M0

Téléphone : 613-764-5505 Télécopieur : 613-764-5507

Bibliothèque publique de Casselman

Type de politique : **Opérationnelle**

No de la politique : OP- 02

Titre de la politique : **Prêts et frais d'utilisation**

Date d'adoption : **25 février 2016**

Date de révision :

Conformément à l'article 23 de la Loi sur les bibliothèques publiques de l'Ontario, L.R.O. de 1990, chapitre P.44, l'admission à la Bibliothèque publique de Casselman est accessible pour tous les résidents du village de Casselman.

Procédures :

Membre : La carte de membre est obligatoire pour sortir du matériel ou d'utiliser un service. Il ou elle ne peut prêter sa carte et doit avertir lors d'un changement d'adresse et d'une perte ou d'un vol de sa carte. Les enfants, même les tout-petits commençant la maternelle, peuvent avoir leur propre carte de bibliothèque qu'ils présenteront à chaque visite. Le parent responsable ou le tuteur d'un enfant de moins de 18 ans doit signer la fiche d'inscription de l'enfant et assume ainsi la responsabilité pour les prêts effectués ainsi que pour tous les frais encourus.

Période du prêt

Livres : 3 semaines, avec possibilité d'un renouvellement

Livres audio : 3 semaines, avec possibilité d'un renouvellement

Nouveautés : 3 semaines sans renouvellement

Périodiques : 1 semaine sans renouvellement

Films : 1 semaine, sans renouvellement

Cartes privilèges pour les musées : 1 semaine, sans renouvellement

Documents perdus ou endommagés

Tout matériel perdu ou endommagé doit être remboursé par l'utilisateur au prix actuel.

Frais de retard

Livres, livres audio, nouveautés, périodiques : 0,25 \$ par jour, par livre.

Maximum de l'amende: 25,00 \$

Vidéos : 1,00 \$ par jour, par vidéo.

Maximum de l'amende: 25,00 \$

Cartes privilèges pour les musées : 1,00 \$ par jour, par carte

Tant et aussi longtemps que l'amende ne sera payée, il sera impossible d'emprunter d'autres livres, films, ou d'utiliser les services de la Bibliothèque.

Télécopies

Local : 1,00\$ par page

Interurbains : 1,50\$ par page

International : 6.00\$ par page

Numérisation

Service de téléchargement: 2,00 \$ par page.

Veillez noter que l'utilisateur doit fournir une clé USB.

Impression

Impression noir et blanc: 0,50 \$ par page

Impression couleur: 2,00 \$ par page

Coûts de remplacement carte perdue

Carte perdue : 5,00 \$.

Frais annuels de la carte de membre pour les résidents de l'extérieur

Adultes : 40\$

Famille : 75\$ (membres résidants à la même adresse)

Étudiant : 20\$ (18 ans ou moins)

Ordinateurs et accès internet

Non-membre : 3.00\$ par heure

Ordinateurs et accès internet

La Bibliothèque offre 5 postes de travail, tous munis d'Internet à haute vitesse et de divers logiciels.

Il est à noter que s'il y a une liste d'attente l'utilisation sera limitée à une heure par usager.

L'utilisation est sans frais pour les membres de la bibliothèque publique de Casselman.

Le personnel de la Bibliothèque sera heureux de vous apporter un aide en ce qui concerne les fonctions informatiques de base.

Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'un parent ou tuteur lors de l'utilisation des services d'ordinateurs et Internet de la Bibliothèque.

Pertes des privilèges d'accès :

Après un premier avertissement, toute personne qui refuse de respecter les règlements de la bibliothèque ou se montre agressive ou impolie envers le personnel de la bibliothèque pourra perdre ses privilèges d'accès selon la discrétion de la direction générale.

Toute personne qui se sert de la carte d'un (e) autre abonné (e) de la bibliothèque pour faire l'emprunt de matériel pourrait également perdre ses privilèges.

Contester la perte de ses privilèges :

Un membre qui perd ses privilèges peut faire appel par écrit aux membres du conseil de la bibliothèque.